



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E99652

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2023

ÉDITÉ LE 05/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/02/2009
Forme juridique : ART
Capital : DEPUIS LE 06/02/2009
15 000

Raison sociale : FIGUIERE CONSTRUCTION

6A QUARTIER DU MOULIN DE CHAPUS
13590 MEYREUIL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 2009B00224

Siret : 510 153 869 00035

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 400026706

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144678657

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144678657

Téléphone : 09 69 80 69 51

Fax :

Portable : 06 17 87 26 28

Site Internet : www.figuierconstruction.fr

E-mail : b.figuier@figuierconstruction.fr

Responsabilité légale :
FIGUIERE STÉPHAN ARTISAN

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Effectif moyen : 24 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	24/11/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	24/11/2022
3113	Tuiles canal (Technicité supérieure) Mention RGE	13/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	13/12/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.